

Portrait sommaire de l'industrie de la volaille au Québec



Portrait sommaire de l'industrie de la volaille au Québec

Juin 2006

Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*

Québec 

Nous remercions les personnes suivantes pour leur participation à la réalisation du Portrait sommaire de l'industrie de la volaille au Québec

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Michel Bergevin - Conception, coordination et rédaction

Denis Desrosiers - Soutien à la coordination et à la rédaction

Richard Drolet - Échanges commerciaux

Soutien technique et mise en page : *Linda Arsenault*

Sylvie Boucher

Hélène Fortier

Direction des études économiques et d'appui aux filières

Guillaume Couture - Consommation

Michel Marquis - Distribution

Sami Ben Salha - Recettes monétaires

Direction des politiques sur la gestion des risques

Michel Ouellet - Production

Claude Deschênes - Statistiques sur la production

TRANSAQ, Direction de l'appui à l'investissement

Jean-Marie Labrecque - Transformation

Direction de l'environnement et du développement durable

Raymonde Fortin - Environnement

Direction de l'innovation scientifique et technologique

Rosalie Cliche - Recherche et développement

Direction des communications

Gilles Laplante - Conception de la page couverture

AVANT-PROPOS

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions de la Fédération des producteurs de volailles du Québec dans la mise en marché du poulet et du dindon au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1). Cet article exige que chaque office de producteurs établisse devant la Régie, tous les cinq ans, que le plan conjoint et les règlements édictés par l'office servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du ou des produits visés.

C'est dans ce contexte que la Régie a demandé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de broser un portrait sommaire du secteur de la volaille au Québec. À la demande de la Régie, ce document doit présenter un portrait évolutif et comparatif de l'industrie visée et dans son contexte dynamique.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
CHAPITRE 1 - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	
1.1 La gestion de l'offre et le cadre réglementaire	1
1.2 Les accords fédéraux-provinciaux	2
1.3 Les accords commerciaux	2
CHAPITRE 2 - LES MARCHÉS	
2.1 Le marché intérieur	5
2.1.1 La consommation de poulet	5
2.1.2 La consommation de dindon	6
2.1.3 Les prix de vente au détail	7
2.2 Le marché extérieur	8
2.2.1 Le commerce interprovincial	8
2.2.2 Le commerce international du Canada	8
2.2.3 Le commerce international du Québec	10
2.3 La distribution	11
2.3.1 Le commerce de détail	11
2.3.2 Les services alimentaires.....	12
CHAPITRE 3 - LA MISE EN MARCHÉ	
3.1 La convention de mise en marché du poulet	13
3.2 La convention de mise en marché du dindon	14
CHAPITRE 4 - LA TRANSFORMATION	
4.1 La structure de l'industrie.....	15
4.1.1 Les établissements de transformation	15
4.1.2 Les abattages	16
4.1.3 La surtransformation	17
4.2 Importance économique de l'industrie	17
4.3 La productivité	18
4.4 L'indice des prix industriels pour les produits de volailles	19

CHAPITRE 5 - LA PRODUCTION

5.1	La production de poulet	21
5.1.1	Les contingents de production	21
5.1.2	La production	22
5.1.3	Les entreprises et la répartition régionale de la production ...	22
5.1.4	Les prix aux producteurs	23
5.1.5	Les recettes monétaires	24
5.2	La production de dindon	24
5.2.1	Les contingents de production	24
5.2.2	La production	25
5.2.3	Les entreprises et la répartition régionale de la production ...	25
5.2.4	Les prix aux producteurs	26
5.2.5	Les recettes monétaires	27
5.3	La situation financière des entreprises	27

CHAPITRE 6 - L'ENVIRONNEMENT

6.1	La réglementation environnementale	29
6.1.1	Le stockage des déjections animales	29
6.1.2	La disposition et l'épandage des matières fertilisantes	30
6.2	Le portrait agroenvironnemental	30

CHAPITRE 7 - LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT 31

LISTE DES TABLEAUX

- TABLEAU 2.1** Consommation apparente par personne de poulet et de dindon au Québec, au Canada et aux États-Unis, 2000 à 2005
- TABLEAU 2.2** Échanges commerciaux de viande de volaille, Canada, 2000 à 2005
- TABLEAU 2.3** Volume des importations et des exportations de viande de volaille, Canada, 2000 à 2005
- TABLEAU 2.4** Ventes au détail de dindon au Québec, 2000 à 2005
- TABLEAU 4.1** Abattage de poulets et de dindons au Québec, et pourcentage du volume canadien, 2000 à 2005
- TABLEAU 4.2** Statistiques générales sur l'industrie de la transformation et de la surtransformation de volaille, Québec et Ontario, 2000 à 2004
- TABLEAU 4.3** Comparaison de la productivité de l'industrie de la transformation et de la surtransformation du Québec et de l'Ontario, 2000 à 2005
- TABLEAU 5.1** Allocations annuelles totales de poulet au Canada, 2000 à 2005
- TABLEAU 5.2** Allocations commerciales de dindon au Canada, 2000-2001 à 2005-2006
- TABLEAU 5.3** Prix payés aux producteurs de dindon au Québec et en Ontario, 2000 à 2005
- TABLEAU 5.4** Structure financière des fermes d'élevage de volailles, Québec, Ontario, Canada, 1999 et 2003

LISTE DES FIGURES

- FIGURE 2.1** Estimation de la consommation totale de volaille au Québec, 2000 à 2005
- FIGURE 2.2** Prix de détail de la volaille sur différents marchés, 2000 à 2005
- FIGURE 2.3** Indice des prix à la consommation pour certains aliments, Québec, 2000 à 2005
- FIGURE 2.4** Commerce interprovincial de poulet vivant au Québec, 2000 à 2005
- FIGURE 2.5** Valeur des exportations de viande de volaille, Québec, 2000 à 2005
- FIGURE 4.1** Indice des prix industriels pour le poulet et le dindon, Canada, 2000 à 2005
- FIGURE 5.1** Production de poulet au Canada, 2000 à 2005
- FIGURE 5.2** Prix payés aux producteurs de poulet au Québec et en Ontario, 2000 à 2005
- FIGURE 5.3** Recettes monétaires des producteurs de poulet, Canada, 2000 à 2005
- FIGURE 5.4** Production de dindon au Canada, 2000 à 2005
- FIGURE 5.5** Recettes monétaires des producteurs de dindon, Canada, 2000 à 2005

LISTE DES ANNEXES

TABLEAU 2.1A Consommation apparente par personne de certaines viandes au Canada, 1980 à 2005

TABLEAU 2.2A Consommation apparente par personne de certaines viandes aux États-Unis, 1980 à 2005

TABLEAU 2.3A Valeur des ventes de produits de volailles dans les grandes épiceries, Québec, 2001 à 2005

TABLEAU 4.1A Répartition du nombre d'établissement d'abattage par région administrative au Québec, 2005

CHAPITRE 1

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1 LA GESTION DE L'OFFRE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis 1971, la production de volailles au Québec est assujettie au Plan conjoint de producteurs de volailles du Québec en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1). C'est la Fédération des producteurs de volailles du Québec (FPVQ) qui est l'office des producteurs responsables d'administrer ce plan.

Le Plan conjoint couvre les secteurs du poulet et du dindon. Ce plan accorde plusieurs pouvoirs à la Fédération, dont notamment celui de réglementer et d'organiser la production et la mise en marché et de négocier les prix et les conditions de vente avec les organismes accrédités.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est l'organisme de supervision qui a pour principales fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires et de résoudre les difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits, en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. Elle est chargée de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

La Loi fédérale appelée Loi sur les offices des produits agricoles (L.R. 1985, c. F-4) a permis l'établissement des offices nationaux de commercialisation. L'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) et les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont été créés respectivement en 1974 et 1978. Ces offices contrôlent l'approvisionnement de dindon et de poulet au Canada.

Les PPC sont dirigés par un conseil d'administration formé des dix offices provinciaux membres et de deux représentants des transformateurs, d'un des surtransformateurs et d'un des restaurateurs et des services alimentaires. Le conseil d'administration de l'OCCD, pour sa part, est formé de huit offices provinciaux membres et de deux représentants des transformateurs et d'un des surtransformateurs. Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas membres compte tenu du faible volume de dindons produit par ces provinces.

Dans le système d'allocation du poulet, chaque office provincial détermine l'allocation de contingents de sa province pour des périodes de deux mois, en consultant les transformateurs de sa province pour connaître les besoins du marché. Les besoins totaux du marché provincial constituent la demande d'allocation de contingents de l'office provincial. En tenant compte de la demande d'allocation présentée par chaque office provincial, l'Office canadien attribue un contingent à chaque province. La croissance

maximale permise de la production est fixée à 5 % aux niveaux national et régional et à 8 % au niveau provincial par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Les trois régions au Canada sont : le Centre (Québec, Ontario), les 4 provinces de l'Ouest et les provinces de l'Atlantique.

Pour le dindon, la politique nationale sur l'allocation du contingent commercial en vigueur depuis 1999 établit un point de départ de 132 millions de kg et les hausses ou baisses globales des allocations à partir de ce point sont allouées aux provinces en se basant sur leur part de ce contingent. Ces allocations peuvent aussi être ajustées selon une estimation des fluctuations des marchés provinciaux. De plus, chaque province peut accéder à deux banques de contingents pour des nouveaux produits ou des conditions particulières de marché.

En 2006, une entente de principe sur un nouveau mécanisme d'allocation est intervenue au sein de l'OCCD à la suite d'intenses négociations tout au cours de 2005 et des pressions répétées de la Colombie-Britannique qui contestait le système d'allocation appliqué par l'Office canadien. Cette entente fixe l'allocation canadienne totale pour 2006-2007 à 140,9 millions de kilogrammes et a été répartie entre les provinces. Toute hausse subséquente du contingent national sera répartie selon un nouveau mécanisme basé notamment sur les besoins provinciaux en produits destinés à la surtransformation.

1.2 LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

La mise en application de systèmes de gestion de l'offre s'appuie sur deux accords fédéraux-provinciaux portant sur un Plan canadien de commercialisation distinct sur le poulet et le dindon. Toutes les provinces sont signataires de ces accords, sauf les provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard dans le cas du dindon.

En juillet 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont demandé aux offices canadiens de gestion de l'offre d'examiner et de réviser leur accord fédéral-provincial. L'objectif de cette révision est de donner plus de flexibilité et de permettre aux offices canadiens de mieux s'adapter aux conditions changeantes du marché. Dans le secteur du poulet, les travaux sur l'élaboration d'un nouvel accord se sont poursuivis pendant plus de trois ans et ont permis la conclusion d'un nouvel accord fédéral-provincial le 28 juin 2001. Dans le secteur du dindon, le litige entre l'OCCD et la Colombie-Britannique sur la méthode d'attribution des allocations a retardé la poursuite du processus de révision de l'accord. Des efforts importants ont tout de même donné lieu à un projet d'accord fédéral-provincial. L'Office canadien espère avoir une politique d'allocation révisée au cours de 2006 qui sera alors intégrée dans le projet d'accord.

1.3 LES ACCORDS COMMERCIAUX

Pour assurer le bon fonctionnement du système de gestion de l'offre, le Canada contrôle les quantités de poulet et de dindon importées au pays en établissant un contingent tarifaire (CT). Un tarif douanier bas ou nul est appliqué à l'intérieur du CT (0 % pour les États-Unis). Toute quantité importée qui dépasse le CT est frappée d'un tarif plus élevé (variant de 154 % à 238 %). Les CT sont alloués aux transformateurs, surtransformateurs,

distributeurs alimentaires et aux restaurateurs. C'est la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation (DGCEI) de Commerce international Canada (CICan) qui fixe, à chaque année, les contingents tarifaires selon les niveaux prévus aux accords commerciaux internationaux dont le Canada est signataire. Ces deux accords sont : l'Accord bilatéral entre les gouvernements des États-Unis et du Canada, conclu en 1990, et l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de 1994.

Actuellement, l'accès minimal accordé au marché canadien pour l'importation de poulet est établi en vertu de l'Accord bilatéral. En 2005, ce niveau était de 72 538 tonnes, soit 7,5 % de la production canadienne pour l'année 2004. Cet accès est de beaucoup supérieur à celui concédé en 1994 en vertu de l'Accord de l'OMC qui est fixe et correspond à 39 844 tonnes. L'écart entre ces deux niveaux d'accès aux marchés s'est accentué au cours des années en raison de l'accroissement de la production de poulet pour la consommation canadienne ou l'exportation. Pour le dindon, le niveau d'accès est fixé à 5 588 tonnes pour l'année 2005 et les années suivantes (5 % de la consommation nationale de la période de référence). Toutefois, comme lors de la négociation de l'ALE, le Canada avait accordé aux États-Unis un accès de 3,5 % de l'allocation nationale de l'année précédente, il est possible que le niveau d'accès prévu à l'OMC soit dépassé si l'allocation canadienne augmente de façon significative.

Les pays membres de l'OMC sont entrés dans le nouveau cycle de négociations multilatérales désigné sous l'appellation du cycle de Doha. Une déclaration ministérielle, adoptée par les pays membres en 2001, précise les grandes orientations et les sujets de négociations de cette nouvelle ronde. Les pays se sont engagés notamment à mener des négociations globales visant à des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions des subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.

En août 2004, le Conseil général de l'OMC a adopté un cadre qui énumère les principes généraux sur lesquels devraient reposer les modalités d'engagement. La notion de « produits sensibles » pour les pays développés a été introduite. Cette notion permettrait plus de flexibilité dans la définition de l'accès aux marchés qui devra être consentie, soit par le biais d'une combinaison de baisse des tarifs et d'augmentation des CT. Pour le Canada, les produits du lait, des oeufs et de la volaille entreront dans la catégorie des produits sensibles.

La Chambre des communes du Parlement du Canada a manifesté sa solidarité avec les producteurs agricoles canadiens en adoptant à l'unanimité, le 21 novembre 2005, la motion suivante :

« Que de l'avis de la Chambre, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, le gouvernement devrait mandater ses négociateurs pour qu'aux termes de la présente ronde de négociations, le Canada obtienne des résultats faisant en sorte que les secteurs sous gestion de l'offre ne soient soumis à aucune réduction des tarifs hors-contingents, ni à aucune augmentation des contingents tarifaires, et négocie aussi une entente renforçant l'accès des exportateurs agricoles du Canada au marché afin que tous les secteurs puissent continuer à procurer aux producteurs des revenus justes et équitables. »

L'échéance pour la conclusion de Doha, qui avait été fixée au 1^{er} janvier 2005, n'a pu être respectée à l'instar de plusieurs autres. La conclusion de ce cycle de négociations pourrait se réaliser d'ici la fin de 2006.

ENJEU

- Les résultats de la ronde de négociations de l'OMC doivent permettre aux systèmes canadiens du poulet et du dindon de continuer à administrer de façon efficace la gestion de l'offre.

CHAPITRE 2

LES MARCHÉS

2.1 LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Au Canada, la consommation de volailles a augmenté de 2 kilogrammes par personne entre 2000 et 2005, passant de 33 kg à 35 kg, ce qui représente une croissance de 6 %. La consommation québécoise a connu la même tendance qu'au Canada (tableau 2.1).

TABLEAU 2.1
Consommation apparente par personne de poulet et de dindon au Québec,
au Canada et aux États-Unis, 2000 à 2005

(kg, poids éviscéré)

Année	Québec			Canada			États-Unis		
	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total	Poulet	Dindon	Total
2000	29,15	3,25	32,4	29,11	4,26	33,37	40,90	7,85	48,75
2001	30,61	2,96	33,57	30,49	4,22	34,71	40,72	7,94	48,66
2002	30,81	3,04	33,84	30,69	4,27	34,96	42,82	8,02	50,84
2003	30,16	2,92	33,08	30,05	4,05	34,1	43,36	7,90	51,26
2004	30,52	2,99	33,51	30,41	4,15	34,56	44,50	7,80	52,30
2005 ⁽¹⁾	30,81	3,07	34,18	30,7	4,26	35,26	45,18	7,62	52,80

(1) Données préliminaires

Sources : - Statistique Canada, Statistiques sur les aliments au Canada, catalogue 21-020-XIF.

- Les Producteurs de poulet du Canada.
- Office canadien de commercialisation du dindon.
- MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.
- USDA/Economic Research Service, U.S. food supply data.

Durant cette période, la consommation totale de volailles au Québec s'est accrue de 8 %, passant de 240 000 tonnes en 2000 à 260 000 tonnes en 2005 (figure 2.1). Cette hausse est surtout attribuable au poulet qui représente plus de 90 % de cette consommation.

Pendant ce temps, aux États-Unis, la consommation de volailles par personne a augmenté plus rapidement qu'au Canada, soit 4 kg par personne. La consommation par personne aux États-Unis est beaucoup plus élevée qu'au Canada, représentant 50 % de plus en 2005.

2.1.1 La consommation de poulet

Au Canada, la consommation de poulet par personne, qui a presque doublé depuis 25 ans, représente 32 % de la consommation totale de viande en 2005 comparativement à 17 % en 1980 (tableau 2.1A en annexe). Toutefois, cette consommation a peu varié au cours des cinq dernières années et se situe maintenant à 30,7 kg. En comparaison, la consommation par personne de bœuf, qui a baissé régulièrement au cours des 20 dernières années, a peu

varié depuis 5 ans pour se situer à 30 kg en 2005. Celle du porc, qui a fluctué entre 25 et 29 kg au fil des ans, est présentement de 25 kg. La consommation de poulet par personne a dépassé celle de porc en 2000 et est maintenant supérieure à celle de bœuf. La popularité du poulet vient du fait qu'il a su répondre au fil du temps aux besoins et aux exigences du consommateur. Sa facilité de préparation, la tendance santé et son prix abordable ont été les grands facteurs favorisant la consommation de poulet ces dernières années. Le poulet est devenu ainsi un substitut à toutes les viandes.

Pour le Québec, l'estimation de la consommation par personne peut être établie à partir de l'enquête de Statistique Canada sur les *Dépenses alimentaires au Canada en 2001*. Cette enquête ne porte que sur les achats de poulet frais des consommateurs dans les magasins d'alimentation et ne tient donc pas compte des ventes au niveau du réseau Hôtellerie-Restauration-Institution (HRI). Les résultats de cette enquête montrent que le Québécois consomme pratiquement la même quantité de poulet que la moyenne canadienne.

Les données précédentes permettent d'estimer la consommation totale de poulet au Québec qui est d'environ 233 millions de kg en 2005, une hausse de 9 % par rapport à 2000 (figure 2.1). Au Canada, il se consomme plus d'un milliard de kg de poulet annuellement.

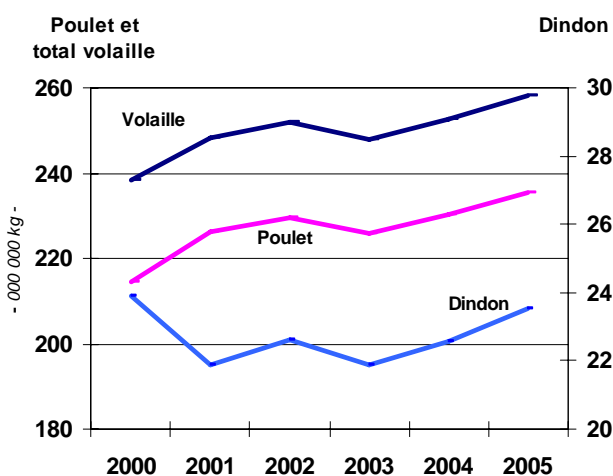
Aux États-Unis, la consommation de poulet par personne est beaucoup plus forte qu'au Canada. Cette dernière a atteint plus de 45 kg en 2005, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,2 % depuis 2000 et représente 36 % de la consommation totale de viande (tableau 2.2A en annexe).

2.1.2 La consommation de dindon

Au Canada, la consommation par personne de dindon a été de 4,26 kg en 2005, soit le même niveau qu'en 2000. Les Canadiens ont consommé au total environ 137 millions de kg de dindon en 2005.

Pour le Québec, les données de l'enquête de Statistique Canada sur les Dépenses alimentaires au Canada et de l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) montrent que le Québécois consomme beaucoup moins de dindon (25 %) que la moyenne canadienne. Après avoir diminué de 10 % entre 2000 et 2003, la consommation par personne connaît un regain depuis trois ans, à la suite des efforts intensifs des intervenants pour stimuler cette consommation. Celle-ci atteint plus de 3 kg en 2005. La consommation totale est estimée à environ 23 millions de kg annuellement.

FIGURE 2.1
Estimation de la consommation totale de volaille au Québec, 2000 à 2005



Sources : - Statistique Canada, Dépenses alimentaires au Canada.
- Les Producteurs de poulet du Canada.
- Office canadien de commercialisation du dindon.
- MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.

2.1.3 Les prix de vente au détail

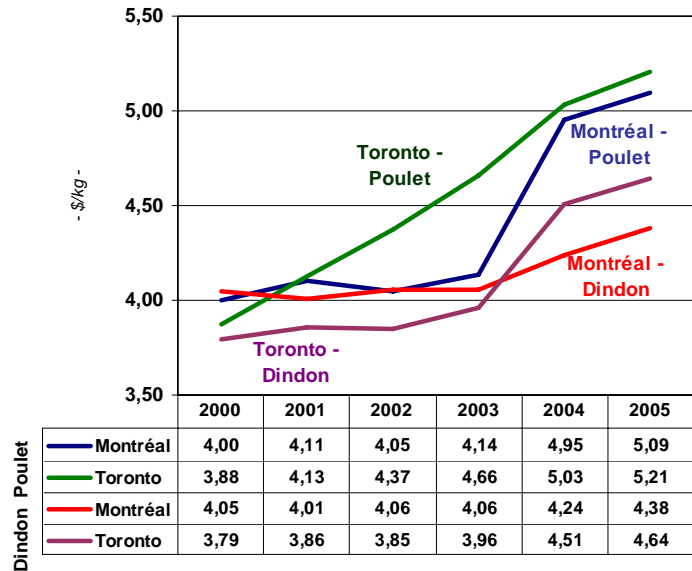
Le prix de détail de la volaille ne fait l'objet d'aucune réglementation. Ce prix est le reflet du coût de production à la ferme et des frais de commercialisation. À ces coûts, s'ajoute la marge de profit de chaque intervenant.

Le prix annuel de détail du poulet à griller frais à Montréal a peu varié de 2000 à 2003, se situant à près de 4 \$/kg (figure 2.2). Ce prix s'est fortement accru par la suite (+ 20 %) pour atteindre plus de 5 \$/kg en 2005. À Toronto, la hausse du prix, plus régulière, a été de 34 % durant cette période. Ce prix a presque toujours été plus élevé qu'à Montréal.

Pour le dindon à griller de moins de 5 kg congelé, le prix annuel de détail sur le marché de Montréal, qui est resté stable de 2000 à 2003, s'est accru de 4 % en 2004 et 2005. Le prix de détail à Toronto s'est accru de 22 % durant cette période pour dépasser le prix à Montréal à partir de 2004.

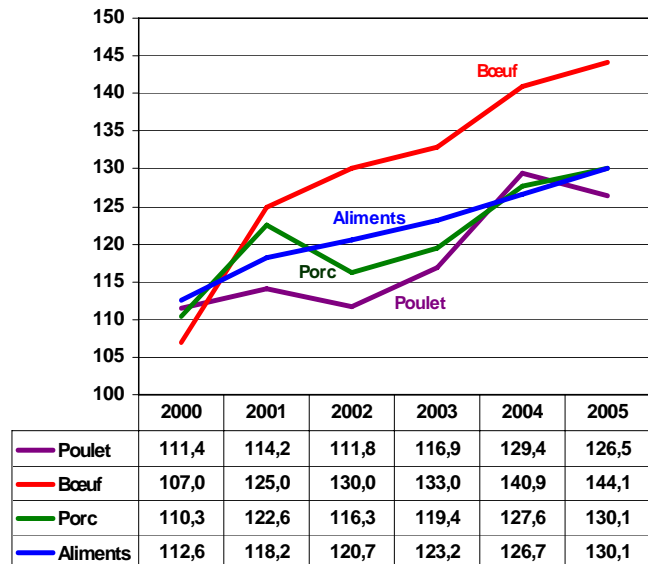
De 2000 à 2005, l'indice des prix à la consommation du poulet au Québec a augmenté moins rapidement (13 %) que celui de l'ensemble des aliments (16 %), ainsi que celui du bœuf (35 %) et du porc (18 %) (figure 2.3). L'indice des prix du poisson, pour sa part, n'a augmenté que de 2 %. La hausse plus faible de l'indice des prix du poulet comparativement aux autres viandes pourrait avoir favorisé la consommation de ce produit au cours des dernières années.

FIGURE 2.2
Prix de détail de la volaille sur différents marchés, 2000 à 2005



Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

FIGURE 2.3
Indice des prix à la consommation pour certains aliments, Québec, 2000 à 2005 (1992=100)



Sources : - Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, tableau CANSIM 326-0001.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

2.2 LE MARCHÉ EXTÉRIEUR

2.2.1 Le commerce interprovincial

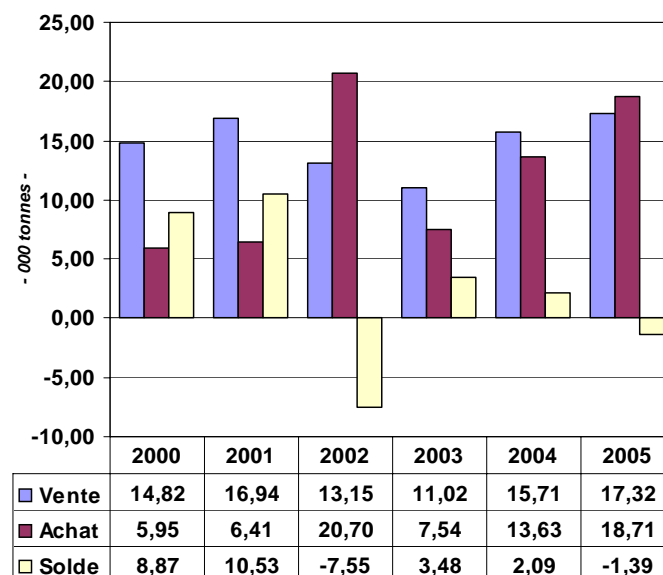
Les statistiques disponibles sur le commerce interprovincial ne portent que sur la volaille vivante. Aucune donnée relative aux expéditions de volailles abattues n'est disponible.

Le commerce interprovincial de poulet vivant au Québec se fait surtout avec l'Ontario. De 2000 à 2005, les ventes de poulets des producteurs du Québec à des abattoirs ontariens ont fluctué d'une année à l'autre de 11 à 17 millions de kg (poids éviscéré), ce qui représente environ 6 % de la production québécoise (figure 2.4).

Pendant ce temps, les abattoirs québécois ont triplé leurs achats de poulets vivants des producteurs ontariens, qui passaient de 6 millions de kg à 18,7 millions de kg. Cette hausse fait en sorte que le commerce entre ces deux provinces a presque atteint l'équilibre en 2005. Exceptionnellement en 2002, l'incendie d'un abattoir au Nouveau-Brunswick a obligé les producteurs de cette province à faire abattre une partie importante de leur production par des abattoirs québécois (13 millions de kg), ce qui explique la forte hausse de leurs achats.

Le commerce interprovincial de dindon vivant se fait surtout avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Depuis la fin des années '90, à la suite de la fermeture d'un abattoir dans cette région, les producteurs de ces deux provinces font abattre environ 3,6 millions de kg annuellement au Québec. Les ventes interprovinciales du Québec sont peu importantes (200 000 kg) et sont dirigées en Ontario.

FIGURE 2.4
Commerce interprovincial de poulet vivant au Québec, 2000 à 2005



Note : Les données sont en poids éviscéré.

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

2.2.2 Le commerce international du Canada

La valeur des exportations canadiennes de volailles a plus que doublé, passant de 100 millions de dollars en 2000 à 214 millions de dollars en 2005 (tableau 2.2). Les États-Unis sont la principale destination pour les produits avicoles canadiens, représentant plus de 60 % de la valeur des expéditions de poulet et près de 50 % pour le dindon.

La valeur des importations a aussi connu une hausse appréciable (+ 25 %) pour atteindre près de 400 millions de dollars en 2005. Le solde commercial de la viande de volaille du

Canada a toujours été négatif et se situe autour de 200 millions de dollars par année. La fermeture des frontières de plusieurs pays à la suite de la crise de la grippe aviaire survenue en Colombie-Britannique en 2004 est un des éléments responsables de la forte hausse du déficit commercial de cette année.

TABLEAU 2.2
Échanges commerciaux de viande de volaille⁽¹⁾, Canada, 2000 à 2005
(000 000 \$)

Année	Exportations (000 000 \$)			Importations (000 000 \$)			Solde (000 000 \$)		
	Poulet ⁽²⁾	Dindon	Total	Poulet ⁽²⁾	Dindon	Total	Poulet ⁽²⁾	Dindon	Total
2000	87,0	13,1	100,1	296,4	19,9	316,3	-209,4	-6,8	-216,2
2001	131,7	18,2	149,9	343,8	24,9	368,7	-212,1	-6,7	-218,8
2002	151,6	17,1	168,7	356,5	28,4	384,9	-195,3	-8,2	-203,5
2003	143,3	16,7	160,0	338,6	24,9	363,5	-195,3	-8,2	-203,5
2004	168,9	21,5	190,4	427,6	34,1	461,7	-258,7	-12,6	-271,3
2005	183,6	30,1	213,7	350,8	45,6	396,4	-167,2	-15,5	-182,7

(1) Exclut les animaux vivants

(2) Inclut la viande de poule

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Depuis 2002, une mise à niveau des systèmes de traitement des données du USDA empêche Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de comptabiliser le volume des exportations vers les États-Unis. Le volume des exportations est donc estimé à partir d'une combinaison des données d'AAC et du USDA. Les exportations canadiennes de volailles ont peu varié ces dernières années se situant en moyenne à près de 120 000 tonnes (tableau 2.3). Les États-Unis sont la principale destination pour les produits avicoles canadiens.

La variation annuelle du volume des importations totales de viande de volaille au Canada est liée aux permis d'importation délivrés par Commerce International Canada (CICan).

TABLEAU 2.3
Volume des importations⁽¹⁾ et des exportations de viande de volaille⁽²⁾, Canada 2000 à 2005

Année	Poulet (000 tonnes)		Dindon (000 tonnes)		Total (000 tonnes)	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
2000	93,0	101,0	6,0	23,0	99,0	124,0
2001	100,0	89,8	7,0	21,0	107,0	110,8
2002	103,0	95,9	8,0	25,0	111,0	120,9
2003	106,0	94,8	8,0	26,0	114,0	120,8
2004	125,0	82,9	10,0	27,0	135,0	109,9
2005	127,0	94,1	11,4	24,0	138,4	118,1

(1) Inclut les quantités importées sous le programme d'importation pour réexportation

(2) Inclut la viande et les produits surtransformés de poulet et de dindon; exclut la viande de poule et les animaux vivants

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada.

- Statistique Canada, Catalogue 23-015.

- Les Producteurs de poulet du Canada.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

D'une part, les importations de poulet en vertu du contingent tarifaire sont passées de 63,5 à 72,5 millions de kg durant la période étudiée. D'autre part, CIGan peut aussi délivrer d'autres permis d'importation dans le cadre de divers programmes. Par exemple, les permis délivrés en vertu du « Programme d'importation pour réexportation » ont plus que doublé pour le poulet durant cette période, passant de 15 millions à 41 millions de kg.

Les États-Unis sont le plus important fournisseur de produits de viande de volaille au Canada, mais la part qu'ils occupent dans le volume des importations canadiennes a diminué ces dernières années. En 2003, 95 % du volume des importations canadiennes de poulet provenait des États-Unis comparativement à 83 % en 2005. Les importations provenant du Brésil représentaient 4 % des importations totales en 2003 comparativement à 16 % en 2005.

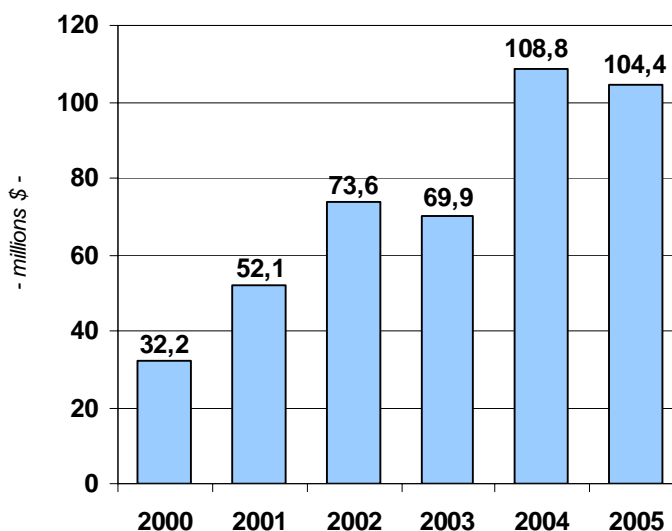
2.2.3 Le commerce international du Québec

Pour les provinces, notamment le Québec, les données relatives aux quantités exportées pour les dernières années sont peu fiables ou non disponibles. C'est pourquoi, nous utiliserons les statistiques disponibles sur la valeur des exportations québécoises.

Les exportations québécoises de viande de volaille ont connu une croissance remarquable ces dernières années. L'application de programmes d'expansion des marchés dans le poulet et le dindon par la Fédération des producteurs de volailles du Québec a favorisé cette situation. La valeur des exportations de viande de volaille du Québec a plus que triplé passant de 30 millions de dollars en 2000 à 104 millions de dollars en 2005 (figure 2.5).

La volaille québécoise est exportée dans plus de 60 pays. En 2005, les quatre principaux acheteurs de volailles sont les États-Unis (75 % de la valeur des expéditions), le Japon, la Russie, et l'Afrique du Sud (15 %). Les produits exportés sont surtout des cuisses de poulet.

FIGURE 2.5
Valeur des exportations⁽¹⁾ de viande de volaille⁽²⁾, Québec, 2000 à 2005



(1) Inclut la valeur des réexportations et la viande de poule

(2) Exclut les animaux vivants

Sources : - Industrie Canada, Stratégis, statistiques sur le commerce international.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Pour ce qui est des importations, il est important de mentionner que les données sont recueillies selon la province de dédouanement, ce qui ne correspond pas nécessairement à la province de destination finale des produits. Selon les statistiques disponibles, la valeur des importations québécoises de viande de volaille se situait à 50 millions de dollars en 2005. Ces importations proviennent surtout des États-Unis et du Brésil, qui occupent une part égale en 2005. Ces importations sont surtout des découpes de poulet et de dindon (poitrines et ailes de poulet) et des produits surtransformés.

2.3 LA DISTRIBUTION

Le réseau de la distribution et des services alimentaires s'approvisionne en produits de volaille directement auprès des abattoirs, des transformateurs et des surtransformateurs. La majeure partie de la volaille produite au Québec est destinée au marché frais.

Selon les données de l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles, 62 % du volume de vente de poulet au Canada est réalisé dans les magasins de détail et 38 % dans le réseau Hôtellerie-Restaurant-Institution (HRI). Ces proportions sont restées les mêmes depuis 2000. Pour le dindon, les ventes au détail ont représenté entre 54 % et 60 % des ventes totales selon les années.

2.3.1 Le commerce de détail

À partir des données provenant de l'enquête de Statistique Canada sur les Dépenses alimentaires au Canada de 2001 et de la firme AC Nielsen, il est possible d'estimer les ventes totales de volailles réalisées dans le commerce de détail pour l'année 2001. Ainsi, au Québec, les ventes de volailles, fraîches ou congelées, dans les magasins de détail sont estimées à environ 570 millions de dollars. De ce nombre, les ventes dans les grandes épiceries représentent plus de 50 %, soit 288 millions de dollars (tableau 2.3A en annexe). Le reste des ventes au détail (49,2 %) sont réalisées dans les magasins d'alimentation spécialisés, les épiceries-boucheries de petites et moyennes surfaces et dans les clubs entrepôts. La valeur des ventes de volailles fraîches ou congelées dans les grandes épiceries a progressé de 22 % depuis 5 ans pour atteindre plus de 350 millions de dollars en 2005.

En ce qui concerne les produits de volailles surtransformés, tels que les repas et les mets préparés, la valeur des ventes dans les grandes épiceries ont augmenté de 36 % durant la période et atteignent environ 150 millions de dollars en 2005.

Selon des données fournies par le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), la part des approvisionnements en volaille, provenant du Québec des trois grands de la distribution, par rapport à leurs approvisionnements totaux, n'a cessé de diminuer depuis 1998, passant de 84,7 % à 79,7 % en 2002.

Selon les données de Ipsos-Reid, les ventes totales au détail de dindon au Québec ont fluctué de 11,5 à 13 millions de kg entre 2000 à 2004 (tableau 2.4).

TABLEAU 2.4
Ventes au détail de dindon au Québec, 2000 à 2005

Produits	Année						Importance relative	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2000	2005
	(000 kg)						(%)	(%)
Entiers (frais et surgelés)	8 220	9 048	10 563	10 125	8 900	9 497	71,4	74
Morceaux	1 238	1 266	828	748	919	728	10,8	5,7
Surtransformés	2 048	2 307	2 206	2 116	2 513	2 600	17,8	20,3
Total	11 505	12 621	13 597	12 988	12 334	12 826	100	100

Sources : - Office canadien de commercialisation du dindon, Données sur le dindon canadien, 1974-2004.
- MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.

Ce volume représente près de 17 % des ventes totales au détail au Canada. Traditionnellement, les ventes sont plus élevées lors des fêtes annuelles de l'Action de grâces, de Noël et de Pâques. Le dindon est surtout vendu entier et congelé, dans une proportion de 74 % des ventes totales. Les consommateurs ont tendance à acheter de plus en plus de dindon surtransformé qui occupe maintenant 20 % des ventes, comparativement à 10 % il y a 10 ans.

2.3.2 Les services alimentaires

Le secteur des services alimentaires, plus communément appelé Hôtellerie-Restauration-Institutions (HRI), est un important acheteur de volaille et de produits de volaille.

En restauration, le poulet semble être très apprécié des Québécois. Selon les données sur les services alimentaires canadiens répertoriées dans la revue HRI, en 2003, le poulet arrive en 6^e position comme aliment le plus apprécié en restauration et il devance même la pizza et les hamburgers.

Les restaurants à service rapide, qui occupent 70 % des ventes de poulet dans le marché de la restauration, ont contribué à l'augmentation de la consommation de poulet ces dernières années. Au Canada, les ventes de poulet dans ce type de restaurant ont augmenté de 15 % entre 2000 et 2004, alors que les ventes dans les restaurants à service complet, les hôtels et les institutions ont stagné.

Au Québec, la part des chaînes de restaurants offrant du poulet dans les ventes totales de la restauration y est tout aussi importante. Les Rôtisseries St-Hubert possèdent un réseau d'une centaine de restaurants, répartis au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, qui achètent plus de 10 millions de kg par année. D'autres chaînes québécoises spécialisées dans le poulet ont connu une croissance rapide au cours des dernières années comme les Rôtisseries Scores, qui comptent maintenant 24 établissements, les rôtisseries associées à la famille Benny (24 établissements), les Rôtisseries Fusée (18), Coq-O-Bec (13) et Mom's Express. Dans le créneau du poulet frit, les restaurants PFK et Dixie Lee dominent avec 101 et 19 restaurants respectivement au Québec.

En restauration, le dindon est surtout utilisé pour la préparation de sous-marins, de sandwiches et, dans une moindre importance, de plats principaux. Le dindon a augmenté en popularité dans la restauration. Certaines chaînes de restauration rapide, comme les restaurants Subway, offrent des sous-marins à la dinde dans leur menu. Récemment, la chaîne de restaurants McDonald décidait d'offrir un sandwich au dindon.

CONSTATS

- Le poulet est devenu, ces dernières années, la viande la plus consommée par personne au Canada.
- La consommation québécoise par personne de dindon est la plus faible au Canada.
- Les exportations québécoises de volailles ont plus que triplé depuis 2000.

CHAPITRE 3

LA MISE EN MARCHÉ

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles et de la pêche (L.R.Q., c. M 35.1) prévoit que toute personne ou société engagée dans la mise en marché d'un produit visé par un plan conjoint est tenue de négocier, avec l'office de producteurs ou son agent de négociation, les conditions et les modalités de production et de mise en marché de ce produit. Une convention de mise en marché est en vigueur dans chacun des secteurs du poulet et du dindon.

3.1 LA CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DU POULET

Les organismes impliqués dans la Convention de mise en marché du poulet sont la Fédération des producteurs de volailles du Québec (FPVQ), l'Association des abattoirs avicoles du Québec inc. (AAAQ) et l'Association des acheteurs de volailles du Québec inc. (AAVQ). L'AAAQ regroupe les quatre plus importants transformateurs de poulet du Québec, soit Olymel, Exceldor, Volailles Grenville inc. et Volaille Giannone inc. L'AAVQ regroupe un certain nombre d'entreprises de petite taille impliquées dans l'abattage, la transformation et le commerce de volailles.

En 2000, la FPVQ décidait de dénoncer la Convention de mise en marché du poulet de 1998. Les représentants des producteurs et des transformateurs ont alors entrepris des négociations en vue de remplacer cette convention. Comme les parties concernées ne sont pas parvenues à s'entendre sur un projet de convention, un conciliateur a été nommé en 2001. La conciliation n'a pas permis de régler les questions en litige. À la suite de l'arrêt de la conciliation en automne 2003, une demande d'arbitrage a été déposée par la FPVQ à la RMAAQ. Pendant toutes ces procédures, la convention de 1998 a continué de s'appliquer.

Le 18 juin 2004, la RMAAQ rendait sa décision concernant l'arbitrage de la Convention de mise en marché. Celle-ci est entrée en vigueur le 14 novembre 2004 pour se terminer le 31 décembre 2007. Dans l'essentiel, cette convention prévoit des modalités sur la détermination des besoins des acheteurs de poulet, de l'allocation provinciale et des prix des poulets vivants.

Un comité composé de représentants de chacune des parties concernées a pour mandat notamment d'évaluer les conditions et les besoins du marché pour chaque période de production et de négocier les prix. La FPVQ tient compte de cette évaluation pour déposer les besoins de marché périodiques aux PPC pour la fixation de l'allocation provinciale.

Pour chaque période, la FPVQ fixe les pourcentages d'utilisation des quotas selon l'allocation de contingent approuvée par les PPC. Chaque acheteur, qui détient un volume d'approvisionnement garanti, doit conclure avec les producteurs des ententes

d'approvisionnement. Dans un premier temps, la FPVQ approuve les ententes d'approvisionnement entre les producteurs et les acheteurs de poulet qui opèrent à l'extérieur du Québec. Ces volumes sont déduits de l'allocation de contingent accordée au Québec et font partie du commerce interprovincial. Dans un deuxième temps, la FPVQ approuve les ententes d'approvisionnement des acheteurs qui opèrent au Québec. La somme des volumes d'approvisionnement garantis aux acheteurs québécois pour une période correspond à l'allocation du Québec, déduction faite des volumes prévus dans le commerce interprovincial.

Concernant l'établissement des prix du poulet, la négociation du prix est effectuée par le comité en utilisant différents critères tels que les coûts de production, les conditions du marché, l'offre et la demande. Une échelle de poids de la catégorie de référence est négociée et sert de comparaison avec l'Ontario. Le prix de cette catégorie est identique pour la région du Canada central (qui inclut les provinces de Québec et de l'Ontario).

Advenant un litige entre les parties relativement à cette convention, des procédures d'arbitrage et de règlement des litiges sont prévues.

3.2 LA CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DU DINDON

La Convention de mise en marché du dindon en vigueur actuellement a été signée par la FPVQ et l'AAAQ le 14 août 1995. Cette convention, qui prenait fin le 30 avril 1996, comporte une clause de renouvellement automatique, d'année en année, pour une période d'un an à chaque fois. Les deux membres de l'AAAQ qui sont impliqués dans la transformation du dindon sont Olymel et Exceldor.

Pour chaque période de production, la FPVQ fixe les pourcentages d'utilisation des quotas selon l'allocation de contingent approuvée par l'OCCD. Un comité composé de 3 représentants de chacune des parties concernées détermine les approvisionnements de dindons pour chaque catégorie de production. Un comité similaire a pour mandat de négocier les prix au producteur. À défaut d'entente entre les parties sur ces questions, une procédure d'arbitrage est prévue.

La convention prévoit également diverses dispositions, notamment sur les modalités de transport et de pesée des animaux et les garanties de paiement que doit déposer chaque abattoir. Sur ce dernier point, la FPVQ, l'AAAQ et un fiduciaire ont signé en août 1995 la « Convention d'application de garantie de paiement » qui établit les modalités, les règles et les procédures relatives au dépôt, au gardiennage et à la réalisation de la garantie de paiement.

CHAPITRE 4

LA TRANSFORMATION

L'industrie de la transformation de la volaille comprend les activités d'abattage, d'éviscération et de découpe (transformation primaire), ainsi que les activités de surtransformation incorporant divers niveaux de valeur ajoutée.

4.1 LA STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

4.1.1 Les établissements de transformation

Au Québec, 48 entreprises faisaient de l'abattage de volailles en 2005. De ce nombre, 18 sont sous inspection gouvernementale (12 agréées fédéral et 6 agréées provincial) et effectuent 99 % des abattages totaux du Québec. Il y a une trentaine d'établissements de petite taille sans inspection permanente ou de type B qui sont exempts de permis et qui abattent un volume très faible de la production québécoise (moins de 1 %).

Les quatre plus importantes entreprises d'abattage du Québec sont Olymel s.e.c., Exceldor coopérative avicole, qui sont des coopératives de producteurs, Volailles Grenville inc. et Volaille Giannone inc. Ces entreprises exploitent sept établissements d'abattage, où travaillent près de 2 500 personnes. Ces quatre entreprises sont membres de l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ). Selon l'AAAQ, ces entreprises abattent actuellement 90 % des poulets du Québec dont la répartition se présente comme suit : Olymel (45 %), Exceldor (30 %), Volailles Grenville inc. (9 %) et Volaille Giannone inc. (5 %). Quant aux dindons, ils sont presque exclusivement abattus par Olymel et Exceldor.

Olymel est une société en commandite, détenue par la Coopérative fédérée de Québec et la Société générale de financement du Québec. Olymel est un chef de file de l'industrie du porc et de la volaille, avec un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de dollars en 2005, dont 20 % provient de la division volaille. L'entreprise, qui emploie près de 1 500 personnes impliquées dans la transformation du poulet et du dindon, abat et traite plus de 1,5 million d'oiseaux par semaine. L'abattage de poulet se fait dans deux usines situées à Berthierville et à Saint-Damase, tandis que l'abattage de dindon est effectué à Saint-Jean-Baptiste. Diverses opérations de transformation de volailles sont aussi réalisées dans d'autres usines situées à Saint-Jean-sur-Richelieu, Iberville, Sainte-Rosalie et Brampton, en Ontario.

Exceldor est une coopérative qui regroupe 258 membres éleveurs. En 2005, son chiffre d'affaires était de 273,8 millions de dollars et ses effectifs totalisaient 750 personnes. Cette entreprise abat environ 1 million de poulets par semaine dans ses deux usines de transformation situées à Saint-Damase et à Saint-Anselme.

Les entreprises Olymel et Exceldor se sont associées en 1997 pour former la compagnie Unidindon inc. qui s'occupe exclusivement de l'abattage de dindon.

L'entreprise Volailles Grenville inc. abat et transforme environ 300 000 poulets par semaine à son usine située à Grenville dans la région des Laurentides, où travaillent 290 personnes.

Au cours de 2005, l'entreprise Volaille Giannone de Saint-Culbert est passée sous le contrôle de Olymel s.e.c. et de Exceldor par l'entremise d'une compagnie de gestion 4285905 Canada inc. Volaille Giannone inc. abat et transforme environ 175 000 poulets par semaine.

Le Québec compte aussi 44 autres abattoirs de plus petite taille qui traitent environ 10 % des abattages québécois de poulet et dont certains peuvent abattre d'autres espèces animales. Parmi ces entreprises, 7 étaient représentées par l'Association des acheteurs de volailles du Québec.

Les établissements d'abattage sont situés dans les régions à forte densité de production. Les régions de Lanaudière et de la Montérégie abattent près de 70 % du volume de poulet produit au Québec. La répartition géographique des usines d'abattage du Québec est montrée au tableau 4.1A en annexe.

4.1.2 Les abattages

Le volume des abattages de poulets et de dindons a varié en fonction des fluctuations de la production des éleveurs. Les abattages au Québec sont passés de 272 000 tonnes (poids éviscéré) en 2000 à près de 299 000 tonnes en 2005, une croissance de 10 % (tableau 4.1).

Cependant, les abattages de poulets et de dindons stagnent depuis 2002. Les abattages de poulets ont été d'environ 265 000 tonnes ces dernières années. Durant la période étudiée, la part du Québec dans le volume de poulets abattus au Canada est demeurée stable à environ 27 %.

Pour le dindon, le volume des abattages est passé de 37 000 tonnes en 2000 à près de 35 000 tonnes en 2005, soit une diminution de 7 %. Cette baisse s'explique par la

TABLEAU 4.1
Abattage de poulets et de dindons au Québec
et pourcentage du volume canadien, 2000 à 2005

Année	Poulet		Dindon		Total	
	Tonnes	- % -	Tonnes	- % -	Tonnes	- % -
2000	234 474	26,8	37 446	24,6	271 920	26,5
2001	247 984	26,7	35 923	24,2	283 907	26,4
2002	265 741	28,6	34 904	24,0	300 645	28,0
2003	253 166	27,2	34 566	23,3	287 732	26,7
2004	265 325	28,1	34 645	24,0	299 926	27,6
2005	264 006	27,1	34 654	22,4	298 660	26,5

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- MAPAQ, Direction de l'appui à l'investissement.

diminution de la production québécoise au cours de cette période. Les abattages au Québec sont restés relativement stables depuis 2002, alors qu'ils ont augmenté dans certaines provinces, notamment en Ontario et en Colombie-Britannique. Cette situation a fait en sorte que la part du volume de dindons canadiens abattus par le Québec a diminué de 24,6 à 22,4 % durant la période.

4.1.3 La surtransformation

La surtransformation consiste à produire des produits à base de volaille à plus forte valeur ajoutée, comme les charcuteries, les morceaux de poulet cuits, les produits panés, les croquettes, les burgers, les mets préparés et les pâtés.

Olymel, qui est le plus important surtransformateur de volailles du Québec, opère cette activité dans deux usines situées à Sainte-Rosalie en Montérégie et à Brampton en Ontario. L'entreprise fabrique une vaste gamme de produits cuits à base de poulet et de dindon tels que des croquettes, des bâtonnets, des pépites, des charcuteries, etc. Les autres entreprises d'abattage de volailles du Québec effectuent peu de surtransformation.

Au Québec, il y a aussi plusieurs entreprises, de taille variable, qui effectuent de la surtransformation de volaille. L'une des plus importantes est Maxi Canada inc., une filiale de la firme américaine d'investissement Lake Pacific Partners, qui compte 180 employés avec un chiffre d'affaires dépassant les 50 millions de dollars. L'entreprise est située à Saint-Lin-Laurentides dans la région de Lanaudière et fabrique, entre autres, des croquettes de poulet, du poulet pané et d'autres aliments surgelés à base de morceaux de volailles. Parmi les autres surtransformateurs d'importance, mentionnons : Les Aliments Wong Wing inc., un important fabricant de mets chinois préparés, le Groupe Desco, Distribution La Préférence Division de 2749173 Canada inc., Aliments Skoulakis Foods inc., Ouimet-Cordon Bleu inc. et Aliments Martel inc.

4.2 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE

Les données de Statistique Canada sur l'industrie manufacturière de la viande de volaille du Québec portent sur un total de 38 établissements de transformation et de surtransformation en 2003, comparativement à 52 en 2000. Cette diminution du nombre d'établissements explique en bonne partie la baisse importante de près de 1 000 employés affectés à la production durant cette période (tableau 4.2).

La valeur des livraisons manufacturières des entreprises québécoises a augmenté de 16 % entre 2000 et 2004, passant de 900,6 millions de dollars à environ 1 milliard de dollars, ce qui représente 21 % de la valeur des livraisons canadiennes. Les données statistiques sur la valeur ajoutée montrent une diminution estimée à 13 millions de dollars de 2000 à 2004.

Du côté de l'Ontario, les statistiques portent sur une soixantaine d'établissements générant des livraisons manufacturières d'environ 2,2 milliards de dollars en 2004, une croissance de 40 % comparativement à 2000. La valeur ajoutée est passée de 505,5 millions en 2000 à une valeur estimée de 682 millions de dollars en 2004 pour une hausse de 35 %.

TABLEAU 4.2
Statistiques générales sur l'industrie de la transformation et
de la surtransformation de volaille, Québec et Ontario, 2000 à 2004

Statistique	2000		2001		2002		2003		2004	
	QUÉ	ONT	QUÉ	ONT	QUÉ	ONT	QUÉ	ONT	QUÉ	ONT
- en nombre -										
Établissements	52	59	51	61	47	63	38	61	n.d.	n.d.
Employés à la production	5 107	6 546	4 444	6 822	4 224	7 064	4 117	8 184	4 039	7 909
Employés à l'administration	204	883	249	989	431	1 010	392	1 291	413	1 346
- en M\$ -										
Salaire (fabrication)	139,6	194,6	136,4	202,8	128,0	196,0	128,5	220,7	119,0	226,3
Coûts des matières premières	580,0	1 063,0	670,5	1 187,0	675,7	1 211,0	701,1	1 308,0	705,9	1 498,0
Combustible et électricité	15,3	26,2	14,6	32,6	12,9	32,2	15,1	36,8	17,7	31,7
Valeur des livraisons (fabrication)	900,6	1 582,0	1 030,3	1 696,0	956,7	1 735,0	970,6	1 843,0	1 046,0	2 211,0
Valeur ajoutée (fabrication)	336,1	505,5	346,1	483,1	266,2	491,8	243,2	494,6	323 ⁽¹⁾	682 ⁽¹⁾

(1) Estimation.

Sources : - Statistique Canada, Enquête annuelle sur les industries manufacturières.
- MAPAQ, Direction de l'appui à l'investissement.

4.3 LA PRODUCTIVITÉ

À partir des données statistiques précédentes, il est possible de comparer certains ratios qui permettent d'évaluer la productivité de l'industrie de la transformation du Québec (tableau 4.3). Les résultats montrent que le rendement économique de l'industrie du Québec a été relativement plus faible qu'en Ontario. En effet, au cours de la période 2000-2004, l'industrie ontarienne a généré en moyenne, pour chaque kilogramme de volailles abattues, une valeur ajoutée de 1,41 \$/kg et une valeur des livraisons de 4,80 \$/kg, comparativement à 1,05 \$ et 3,40 \$ au Québec respectivement.

La performance supérieure enregistrée par l'industrie manufacturière ontarienne peut s'expliquer par le fait que celle-ci fabrique davantage de produits à plus forte valeur ajoutée qu'au Québec.

TABLEAU 4.3
Comparaison de la productivité de l'industrie de la transformation et de la
surtransformation du Québec et de l'Ontario, 2000 à 2005

Ratios	2000		2001		2002		2003		2004	
	QUÉ	ONT	QUÉ	ONT	QUÉ	ONT	QUÉ	ONT	QUÉ	ONT
Valeur ajoutée / Volume d'abattage (\$/kg)	1,24	1,40	1,22	1,27	0,89	1,30	0,85	1,32	1,08 ⁽¹⁾	1,75 ⁽¹⁾
Valeur de livraisons / Volume d'abattage (\$/kg)	3,31	4,38	3,63	4,46	3,18	4,59	3,37	4,93	3,49	5,66

(1) Estimation.

Sources : - Statistique Canada, Enquête annuelle sur les industries manufacturières.
- MAPAQ, Direction de l'appui à l'investissement.

4.4 L'INDICE DES PRIX INDUSTRIELS POUR LES PRODUITS DE VOLAILLES

Plusieurs facteurs peuvent venir influencer la détermination du prix de gros, notamment le coût des volailles vivantes, les frais d'exploitation des transformateurs, le niveau des inventaires, la disponibilité du produit sur le marché et la demande des consommateurs. Conséquemment, le prix de gros varie plus que le prix payé aux producteurs.

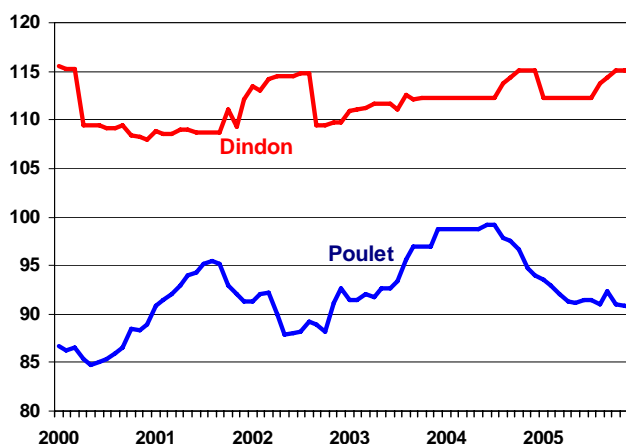
Les données statistiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les prix de gros ne sont pas publiées depuis plusieurs années dans la plupart des provinces canadiennes. Il est cependant possible de suivre l'évolution du prix de gros des produits de poulet et de dindon à partir de l'indice des prix industriels publié par Statistique Canada.

Pour le poulet, l'indice des prix de gros au Canada, qui était à son plus bas niveau durant l'année 2000, a connu une tendance à la hausse au cours de 2001 et 2003, pour atteindre un sommet en 2004 (figure 4.1). Cet indice a connu une tendance à la baisse au cours de 2002, ainsi qu'à partir d'août 2004 jusqu'à la fin de 2005. En 2004, les approvisionnements au Canada ont été en bas de la limite prévue une partie de l'année, entre autres, en raison de la grippe aviaire qui a sévi en Colombie-Britannique, ce qui a fait grimper les prix de gros à des niveaux records.

L'évolution de cet indice montre que les prix de gros du poulet ont subi de fortes fluctuations au cours de la période étudiée. Selon les données statistiques des Producteurs de poulet du Canada, le prix de gros composite du poulet (comprenant le poulet entier et les découpes - cuisse, poitrine et aile) aurait connu une variation de plus de 1,00 \$/kg entre le prix le plus élevé et le plus bas durant la période. Ces fluctuations surviennent lorsqu'il y a déséquilibre entre l'offre et la demande de poulet. Ainsi, en 2005, une offre supérieure à la demande a amené une chute de l'indice des prix de gros durant l'année.

Pour le dindon, l'indice des prix de gros a varié de 5 points durant la période, ce qui indique que les prix de gros ont subi beaucoup moins de fluctuations que pour le poulet. L'indice du prix du dindon connaît une tendance à la hausse depuis la fin de l'année 2002.

FIGURE 4.1
Indice des prix industriels pour le poulet et le dindon,
Canada, 2000 à 2005
(1997=100)



Sources : - Statistique Canada, Indices des prix industriels par produit.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

CONSTATS

- Les transformateurs québécois doivent faire face à une concurrence de plus en plus vive de la part de leurs concurrents des autres provinces.
- L'indice des prix industriels pour le poulet a fortement fluctué durant la période étudiée, ce qui indique que les prix de gros des produits de poulet ont connu de fortes variations.
- Le volume d'abattage de volailles a augmenté de 10 % durant la période étudiée.

ENJEU

- Continuer d'améliorer la compétitivité de l'industrie québécoise pour faire face à la concurrence accentuée des transformateurs des autres provinces.

CHAPITRE 5

LA PRODUCTION

5.1 LA PRODUCTION DE POULET

5.1.1 Les contingents de production

Le système d'allocation de contingents est le mécanisme en vertu duquel l'Office canadien (les PPC) alloue des contingents à chaque office provincial de commercialisation, déterminant la quantité qu'une province peut produire pour approvisionner son marché durant une période déterminée. Les offices provinciaux répartissent ensuite ce contingent aux producteurs.

TABLEAU 5.1
Allocations annuelles totales de poulet au Canada, 2000 à 2005

Année	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Colombie-Britannique		CANADA
	(000 kg)	(%)	(000 kg)	(%)	(000 kg)	(%)	(000 kg)	(%)	(000 kg)	(%)	
2000	69 888	8,1	247 581	28,7	284 105	32,9	139 801	16,2	122 321	14,2	863 696
2001	73 606	7,9	265 025	28,5	299 824	32,2	153 713	16,5	139 221	14,9	931 389
2002	72 451	7,8	261 957	28,1	301 164	32,4	151 947	16,3	143 160	15,4	930 679
2003	72 490	7,8	260 706	27,9	303 404	32,5	150 522	16,1	147 081	15,7	934 203
2004	75 376	7,8	268 370	27,8	313 682	32,5	158 074	16,4	148 502	15,4	964 004
2005	74 919	7,6	268 961	27,4	322 128	32,8	161 644	16,5	153 650	15,7	981 302

Note : Les allocations périodiques ont été ramenées sur une base annuelle et portent sur les marchés domestiques et d'exportation.

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Entre 2000 et 2005, comme il y a eu une croissance du marché canadien, l'allocation annuelle de toutes les provinces a augmenté (tableau 5.1). L'allocation annuelle du Québec a augmenté de 8,6 %, passant de 247,6 à 268,9 millions de kg. Cependant, cette croissance a été nettement inférieure à celle de l'Ontario (13 %), des Prairies (15 %) et de la Colombie-Britannique (25 %). Ceci s'est évidemment traduit par une diminution de la part de l'allocation québécoise au Canada qui a chuté de 28,7 % à 27,4 %. La part de l'Ontario est restée relativement stable à 32,8 %, tandis que celle de la Colombie-Britannique a augmenté substantiellement, passant de 14,2 à 15,7 %.

En 2004, l'écllosion de la grippe aviaire en Colombie-Britannique a amené des ajustements dans l'allocation de certaines provinces. Afin d'approvisionner les transformateurs de cette province en produits canadiens durant la crise, les PPC ont attribué une allocation additionnelle à 5 provinces (Québec, Ontario, Alberta, Manitoba et Nouveau-Brunswick). La production additionnelle de ces provinces a été expédiée sous forme d'oiseaux entiers éviscérés aux transformateurs de la Colombie-Britannique.

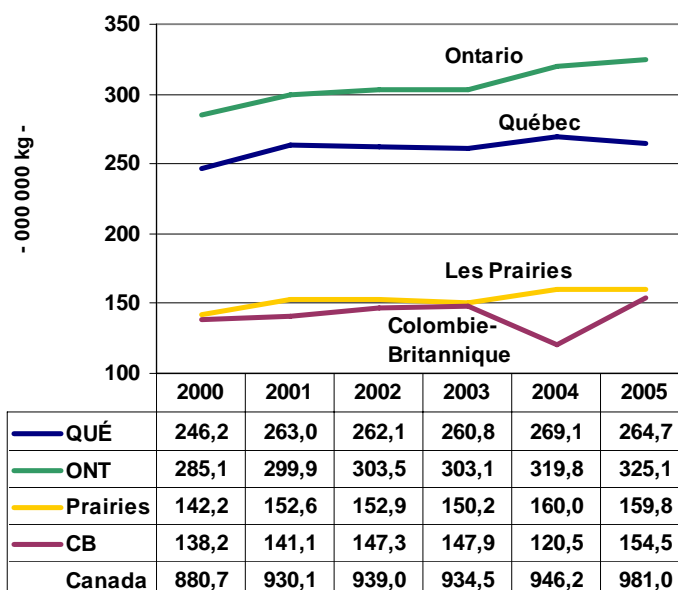
5.1.2 La production

La production de poulet au Canada a augmenté de 11 % entre 2000 et 2005, s'élevant à 981 millions de kg cette dernière année (figure 5.1). Ceci traduit une hausse de la demande de poulet au cours de cette période. La production dans les provinces suit les allocations de contingents qui leur sont attribuées. La production au Québec s'est accrue de 8 %, passant de 246 à 265 millions de kg. C'est l'Ontario qui a connu la croissance de la production la plus élevée, soit 14 %, suivi de la Colombie-Britannique et des Prairies (12 %).

L'importance de la production du Québec par rapport à celle du Canada a décliné de 27,9 % à 27 %. La part de marché de l'Ontario a connu une hausse de 32,3 % à 33,1 %; celle de la Colombie-Britannique est restée stable et celle des Prairies a légèrement augmenté (de 0,6 %).

La production de gros poulet à griller (plus de 2,36 kg vivant) occupe une part de plus en plus importante au Québec ces dernières années. Les poulets dont le poids vivant se situe entre 2,36 et 3 kg représentent 27 % de la production totale en 2005, comparativement à 21 % en 2000. Le poulet à rôtir (pesant plus de 3 kg) compte pour 13 % de la production totale. Ainsi, les poulets de moins de 2,3 kg ne représentent maintenant que 60 % de la production totale comparativement à 70 % en 2000.

FIGURE 5.1
Production de poulet au Canada, 2000 à 2005



Sources : - Statistique Canada, Production de volaille et œufs, cat. 23-202.
- Les Producteurs de poulet du Canada.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

5.1.3 Les entreprises et la répartition régionale de la production

Le nombre de détenteurs de quota de production de poulet qui était de 729 en 2000 est resté relativement stable jusqu'en 2004 pour augmenter à 740 en 2005. La taille moyenne des fermes a augmenté d'environ 6 %, se situant à 486 000 kg (poids vivant) en 2005 comparativement à 459 000 kg en 2000. En Ontario, la taille moyenne des fermes se situe à environ 400 000 kg en 2005.

Selon les données de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec de 2004, les entreprises produisant plus de 360 000 poulets par année représentent 54 % de la production québécoise et celles produisant entre 180 000 et 360 000 poulets, 28 %.

Les quotas de production, qui constituent un droit de produire selon des conditions prédéterminées, ont acquis une valeur considérable au fil des années. Selon les données de la Fédération des groupes conseils agricoles du Québec, le prix du quota de

poulet à griller a augmenté de 500 \$ à 800 \$ par mètre carré de 2000 à 2005, soit une hausse de 60 %. La quantité de quotas transigée durant cette période a été de 645 000 mètres carrés pour une valeur estimée à plus de 400 millions de dollars.

La valeur du quota par détenteur est passée d'environ 1,6 à 2,5 millions de dollars durant cette période. La valeur marchande des quotas de tous les détenteurs du Québec est maintenant estimée à plus de 1,8 milliard de dollars.

Les prix élevés des quotas soulèvent certaines préoccupations dans le secteur, notamment parce qu'ils rendent difficile l'établissement de nouveaux producteurs et l'expansion des entreprises, augmentent l'endettement et le niveau de risque des entreprises.

La production de poulet à griller est concentrée dans quatre régions qui représentent 83 % de toute la production québécoise. Ces régions sont la Montérégie (32 %), Lanaudière (24 %), Chaudière-Appalaches (16 %) et le Centre-du-Québec (11 %). Ces quatre régions regroupent 80 % des exploitations de poulet à griller.

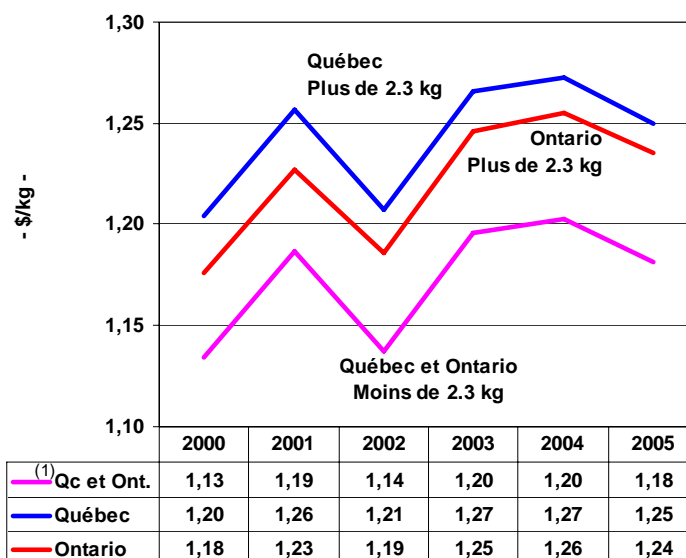
5.1.4 Les prix aux producteurs

Au Québec, les prix payés aux producteurs pour les différentes catégories de poids de poulet sont déterminés par négociation entre la FPVQ, l'AAAQ et l'AAVQ selon les termes de la Convention de mise en marché du poulet. Une catégorie de référence a été identifiée et son échelle de poids se situe entre 2,11 kg à 2,35 kg vivant. Comme les producteurs et les transformateurs se sont entendus pour un prix de cette catégorie identique dans le Canada central, ce prix a donc été équivalent au Québec et en Ontario tout au long de la période étudiée. Le prix de la catégorie de référence en Ontario est fixé par l'Office provincial des producteurs de cette province. Ce prix est calculé à partir d'une formule constituée de trois éléments : le coût de la moulée, le coût des poussins et la marge du producteur.

Les prix du poulet à griller de moins de 2,3 kg au Québec ont varié de la même façon qu'en Ontario (figure 5.2). Les fluctuations du prix du poulet observées durant la période sont surtout occasionnées par la variation des prix des céréales. Le prix du poulet a varié de 1,13 à 1,20 \$/kg.

Le prix des poulets de plus de 2,3 kg au Québec a été en moyenne légèrement plus élevé que celui en Ontario durant la période.

FIGURE 5.2
Prix payés aux producteurs de poulet au Québec et en Ontario, 2000 à 2005



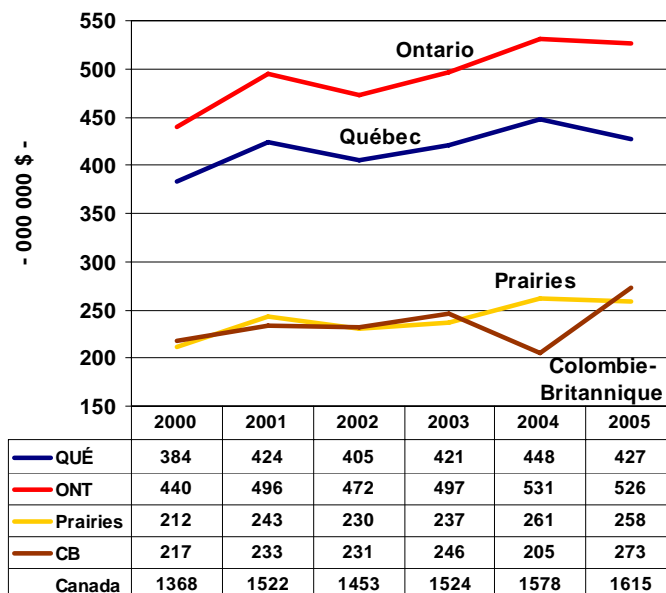
(1) Les prix au Québec et en Ontario pour la catégorie moins de 2.3 kg sont identiques.
Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Marché de la volaille.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

5.1.5 Les recettes monétaires

Les recettes monétaires des producteurs de poulet au Québec ont augmenté de 11 % entre 2000 et 2005, passant de 384 à 427 millions de dollars (figure 5.3). Cette augmentation est attribuable à la hausse du prix moyen et de la production qui ont affiché une croissance de 3 % et de 8 % respectivement durant cette période. Au Canada, les recettes monétaires affichent une augmentation de 18 % durant cette période.

La part des recettes monétaires du Québec dans le total canadien a diminué de 28 % à 26,4 % au cours de cette période. La part de l'Ontario est restée stable à 32 %; celle de la Colombie-Britannique a augmenté substantiellement, passant de 15,8 % à 16,9 %; celle des provinces des Prairies a aussi légèrement augmenté.

FIGURE 5.3
Recettes monétaires des producteurs de poulet,
Canada, 2000 à 2005



Sources : - Statistique Canada, Catalogue 23-015 et 12-603.
- MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.

5.2 LA PRODUCTION DE DINDON

5.2.1 Les contingents de production

Comme le marché canadien du dindon a peu varié d'une année à l'autre, l'allocation annuelle commerciale des provinces est demeurée relativement stable entre 2000 et 2005. Ceci s'est traduit par un maintien de la part de l'allocation pour toutes les provinces (tableau 5.2).

TABLEAU 5.2
Allocations commerciales de dindon au Canada, 2000-2001 à 2005-2006

Année	Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse	Québec	Ontario	Prairies	Colombie- Britannique	CANADA
	(000 kg)	(000 kg)	(000 kg)	(000 kg)	(000 kg)	(000 kg)
2000-2001	6 473	30 008	53 094	26 028	15 397	131 000
2001-2002	6 473	30 008	53 094	26 028	15 397	131 000
2002-2003	6 173	28 906	51 176	25 073	14 672	126 000
2003-2004	6 173	28 906	51 176	25 073	14 672	126 000
2004-2005	6 313	29 296	51 892	25 447	15 052	128 000
2005-2006	6 484	29 901	53 144	26 087	15 495	131 111

Note : Les allocations commerciales ne comprennent pas les allocations conditionnelles et les exportations.
La période porte du 1er mai d'une année au 30 avril de l'année suivante.

Sources : - Office canadien de commercialisation du dindon, Données sur le dindon canadien, 1974-2004.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

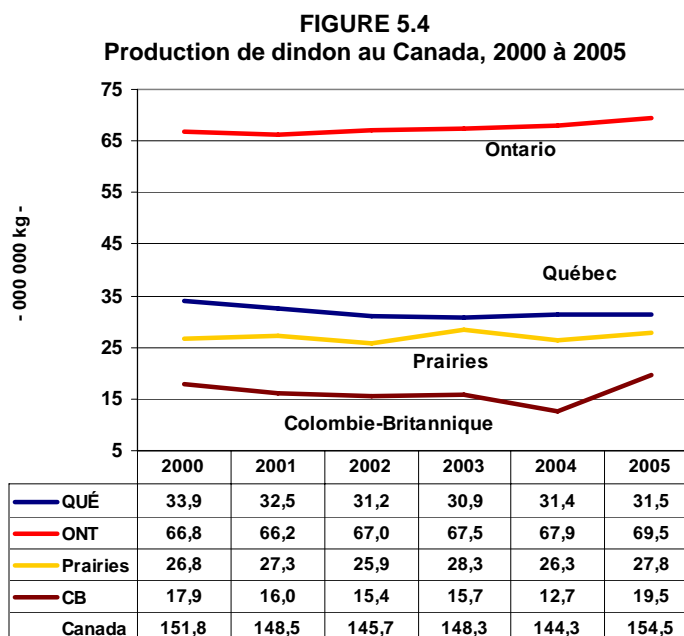
L'allocation commerciale au Canada est donc demeurée à 131 millions de kg. L'allocation annuelle du Québec a été d'environ 30 millions de kg et représente 22,9 % de l'allocation canadienne. L'Ontario détient 40 % de l'allocation commerciale canadienne.

5.2.2 La production

La production totale de dindon au Canada s'élevait en moyenne de 148 millions de kg de 2000 à 2003. Cette production subissait une baisse significative en 2004 en raison de l'épidémie de grippe aviaire en Colombie-Britannique qui a provoqué une baisse de 20 % de la production dans cette province par rapport à 2003 (figure 5.4).

Toutefois, en 2005, la production canadienne a connu une hausse marquée de 7 % par rapport à 2004. Cela vient du fait que la production a connu une augmentation significative en Ontario (2,3 %), dans les provinces des Prairies (5,7 %) et, plus particulièrement, en Colombie-Britannique (53 %). La forte croissance dans cette province s'explique par le rétablissement de la production à la suite de l'épidémie de grippe aviaire et par la volonté des producteurs de produire beaucoup plus de dindons pour approvisionner le marché de cette province en produits locaux.

La production du Québec étant demeurée plutôt stable à environ 31,5 millions de kg ces dernières années, l'importance de cette production par rapport à celle du Canada a décliné de 22,3 % en 2000 à 20,3 % en 2005. La part de marché de l'Ontario (45 %) et des provinces des Prairies (17,8 %) est demeurée relativement stable, tandis que celle de la Colombie-Britannique a augmenté de 11,8 % à 12,6 % durant la période.



Note : Les données de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas incluses dans celle du Canada.

Sources : - Office canadien de commercialisation du dindon, Données sur le dindon canadien, 1974-2004.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

5.2.3 Les entreprises et la répartition régionale de la production

Il y a 139 détenteurs de quota de production de dindons au Québec en 2005 et ce nombre est plutôt stable ces dernières années. La taille moyenne des fermes a diminué d'environ 6 % se situant à 226 000 kg (poids éviscéré) en 2005, comparativement à 242 000 kg en 2000. En Ontario, la taille moyenne des fermes est d'environ 400 000 kg en 2005.

Les entreprises produisant plus de 72 000 dindons par année représentent 54 % de la production québécoise et celles produisant entre 36 000 et 72 000 dindons, 27 %.

Le prix du quota de dindon a augmenté de 130 \$ à 400 \$ par mètre carré de 2000 à 2005, soit une hausse de 200 %. La quantité de quotas transigée durant cette période a été de 122 800 mètres carrés pour une valeur estimée à 35 millions de dollars. La valeur moyenne du quota par détenteur est donc passée d'environ 600 000 dollars à 1,8 million de dollars durant cette période. La valeur marchande des quotas de tous les détenteurs du Québec est maintenant estimée à environ 250 millions de dollars.

La production de dindon est concentrée dans trois régions qui représentent 75 % de toute la production québécoise. Ces régions sont la Montérégie (60 %), Québec (8 %) et Lanaudière (7 %).

5.2.4 Les prix aux producteurs

Au Québec, les prix payés aux producteurs de dindon sont négociés par le comité des prix du dindon, selon les termes de la Convention de mise en marché du dindon. Les prix de toutes les catégories de dindon ont atteint leur niveau le plus élevé en 2004 à la suite de l'augmentation des prix des céréales (tableau 5.3). Dans la catégorie du dindon à griller de moins de 5,4 kg, le prix au Québec était nettement inférieur (- 8 à 9 cents) à celui de l'Ontario en 2000 et 2001. Cet écart a été réduit à 3 cents à partir de 2002.

TABLEAU 5.3
Prix payés aux producteurs de dindon au Québec et en Ontario, 2000 à 2005

Type	Année					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	(\$/kg)					
Dindon à griller						
de 5,4 kg et moins						
Québec	1,41	1,42	1,49	1,51	1,56	1,46
Ontario	1,49	1,51	1,51	1,53	1,58	1,49
de 5,4 à 9 kg						
Québec	1,39	1,41	1,40	1,42	1,47	1,39
Ontario	1,46	1,48	1,47	1,49	1,54	1,46
Dindon lourd						
de 9 kg et plus						
Québec	1,52	1,54	1,55	1,55	1,60	1,53
Ontario	1,50	1,52	1,53	1,54	1,59	1,51

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Marché de la volaille.
 - Office canadien de commercialisation du dindon, Données sur le dindon canadien, 1974-2004.
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Quant à la catégorie de poids entre 5,4 à 9 kg, les prix au Québec sont restés inférieurs de 6 cents à ceux de l'Ontario. Les producteurs de dindon lourd de plus de 9 kg ont reçu un prix supérieur (+ 2 cents) à celui des producteurs ontariens.

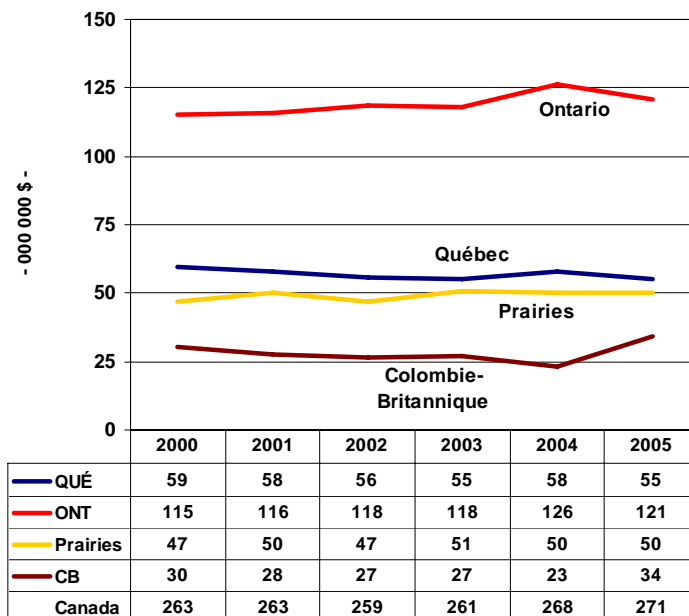
5.2.5 Les recettes monétaires

Entre 2000 et 2005, les recettes monétaires des producteurs de dindon au Canada ont augmenté de 3 %, passant de 263 à 271 millions de dollars (figure 5.5). Pendant ce temps, les recettes monétaires au Québec ont enregistré une baisse de 7 % pour s'élever à 55 millions de dollars en 2005. Cette baisse s'explique par un recul de la production (- 7 %) alors que le prix moyen est demeuré stable.

Ailleurs au Canada, les recettes monétaires ont augmenté de 5 % en Ontario, de 6 % dans les provinces des Prairies et de 13 % en Colombie-Britannique.

La situation précédente fait en sorte que la part des recettes monétaires québécoises dans le total canadien a baissé de 22,4 % en 2000 à 20,2 % en 2005. En comparaison, les provinces de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique ont toutes augmenté leur part des recettes monétaires au Canada d'environ 1 %.

FIGURE 5.5
Recettes monétaires des producteurs de dindon,
Canada, 2000 à 2005



Sources : - Statistique Canada, Catalogue 23-015 et 12-603.
- MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.

5.3 LA SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES

La valeur de l'actif agricole par ferme québécoise de poulets et de dindons a augmenté de 60 % pour la période de 1999 à 2003, passant de 1,7 M\$ à 2,8 M\$ (tableau 5.4). Le passif agricole total par ferme a augmenté de 73 %, passant de 284 000 \$ à 492 000 \$. Le taux d'endettement a légèrement augmenté de 16 % et 18 % durant la période. Par conséquent, l'avoir net des fermes québécoises a augmenté de 58 %, passant de 1,5 M\$ à 2,3 M\$. Ces données montrent que la ferme québécoise se situe près de la moyenne canadienne.

La ferme ontarienne de poulets et de dindons, pour sa part, présente un actif total similaire à celui du Québec pour l'année 2003 et un passif total un peu plus bas (- 7 %), de telle sorte que leur taux d'endettement est légèrement plus faible (17 % versus 18 %) que celui des fermes québécoises.

L'augmentation de l'actif total des fermes d'élevage de poulets et dindons au Canada provient en bonne partie de la hausse de la valeur du quota. La valeur du quota par ferme a augmenté de 91 % au Québec, comparativement à 82 % au Canada et à 42 % en Ontario.

Au niveau de la rentabilité, le revenu net comptant des fermes du Québec a varié de 100 000 \$ en 1999 à 90 000 \$ en 2003, soit une baisse de 10 000 \$ ou 10 % par rapport au revenu net comptant de 1999. Le revenu net comptant au Canada a également subi une diminution de 54 000 \$ ou 43 %, tandis qu'en Ontario cette baisse a été de 65 000 \$ ou 50 % par rapport au revenu net comptant de 1999, passant de 132 000 \$ en 1999 à 67 000 \$ en 2003.

TABLEAU 5.4
Structure financière des fermes d'élevage de volailles,
Québec, Ontario et Canada, 1999 et 2003

	Québec			Ontario			Canada		
	1999	2003	2003/1999	1999	2003	2003/1999	1999	2003	2003/1999
	(000 \$)	(%)		(000 \$)	(%)		(000 \$)	(%)	
Actif total	1 738	2 782	60,1	1 931	2 734	41,6	1 732	2 688	55,2
- Valeur du quota	896	1 707	90,6	998	1 421	42,5	787	1 435	82,3
Passif total	284	492	72,9	346	457	32,0	324	487	50,5
Avoir net	1 453	2 290	57,6	1 585	2 277	43,7	1 408	2 201	56,3
Taux d'endettement	16%	18%		18%	17%		19%	18%	
Revenus totaux	581	824	41,9	515	534	3,7	547	651	19,0
Dépenses totales	440	673	53,0	328	426	29,8	379	533	40,5
Dépenses/revenus	76%	82%		64%	80%		69%	82%	
Revenu agricole net comptant	100	90	-9,5	132	67	-49,7	124	70	-43,2

Note : Ferme d'élevage de volailles comprend les poulets, les dindons et les autres volailles d'abattage.

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes.

- MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques.

CONSTATS

De 2000 à 2005

- Le Québec a vu sa part de l'allocation annuelle totale de poulet au sein du Canada diminuer de 28,7 % à 27,4 %, tandis qu'il a maintenu sa part de l'allocation commerciale de dindon.
- La production de poulet au Québec a augmenté de 8 %, comparativement à 14 % en Ontario, 12 % en Colombie-Britannique et 12 % dans les provinces des Prairies.
- La production québécoise de dindon a diminué de 7 % alors que cette production augmentait de 9 % en Colombie-Britannique, 4 % en Ontario et 3,7 % dans les provinces des Prairies.
- L'importance de la production du Québec par rapport à celle du Canada a décliné de 27,9 % à 27 % pour le poulet et de 22,3 % à 20,3 % pour le dindon.
- Les quotas de production de poulet et de dindon ont acquis une valeur considérable ces dernières années.

ENJEU

- Quelles actions les producteurs peuvent-ils poser afin de freiner l'érosion des parts de marché du Québec dans les secteurs du poulet et du dindon?

CHAPITRE 6

L'ENVIRONNEMENT

6.1 LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), entré en vigueur en 2002, encadre les activités agricoles et prescrit différentes obligations de résultats. Il vise, entre autres, le stockage des déjections animales, leur disposition et l'épandage des matières fertilisantes.

6.1.1 Le stockage des déjections animales

La gestion des fumiers de volaille (poulet de chair et dindon) se fait sous forme solide. L'entreposage étanche de tous les fumiers est obligatoire, cependant, il existe des exceptions. Les exploitations agricoles produisant moins de 1 600 kg de phosphore annuellement sont exemptées d'entreposer leur fumier dans des ouvrages de stockage étanches. De plus, les exploitations existantes de plus de 1 600 kg de phosphore peuvent continuer à déposer les fumiers en amas au bout des bâtiments jusqu'au 1^{er} avril 2010. Dans ce cas, l'enlèvement des fumiers doit être fait dans les 12 mois suivant la mise en place et les eaux contaminées ne doivent pas atteindre les eaux de surface.

Le stockage en amas de fumier dans un champ cultivé est possible pour toutes exploitations agricoles produisant moins de 3 200 kg de phosphore annuellement. Les conditions précédentes pour l'enlèvement et la protection des eaux de surface s'appliquent.

Pour les exploitations agricoles existantes produisant plus de 3 200 kg de phosphore, la technique de stockage en amas dans un champ cultivé est autorisée de façon temporaire jusqu'en octobre 2008. Au cours de cette période, la participation à un projet pilote sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et un avis écrit au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont obligatoires. Toutes les nouvelles exploitations produisant plus de 3 200 kg de phosphore annuellement doivent entreposer les fumiers de façon étanche.

Le MAPAQ a mis à la disposition des agronomes un « Guide de conception des amas de fumier au champ » pour les aider à déterminer les meilleures mesures à prendre pour tous les élevages ayant une gestion solide des fumiers. Le projet pilote sur les amas au champ sera réalisé à partir de ce Guide au cours des trois prochaines années. Les informations recueillies vont contribuer à définir le cadre technique des amas de fumier au champ.

L'exploitant agricole ou le tiers qui dépose du fumier en amas dans un champ doit tenir un registre de stockage et y consigner les renseignements concernant la localisation de l'amas, la date de sa mise en place ainsi que celle de l'enlèvement complet de l'amas. Ce registre doit être conservé pendant une période minimale de 2 ans de la dernière inscription.

Le tableau suivant présente les conditions relatives à l'autorisation de réaliser des amas de fumier dans un champ cultivé.

TABLEAU 6.1
Autorisation de réaliser des amas de fumier dans un champ cultivé

Condition	Phosphore (kg)	Autorisation
Lieux d'élevage existant au 15 juin 2002	≤ 3 200 kg ≥ 3 200 kg	Oui Oui* mais avis écrit au MDDEP et participation au projet pilote Agrandissement possible
Nouveaux lieux d'élevage	≤ 3 200 kg ≥ 3 200 kg	Oui Non

* Les exploitations agricoles existantes produisant plus de 3 200 kg de phosphore (P₂O₅), qui sont admissibles à la technique d'amas au champ, doivent avoir été établies conformément à la loi (certificat d'autorisation) avant le 15 juin 2002.

6.1.2 La disposition et l'épandage des matières fertilisantes

Différentes règles s'appliquent pour la valorisation ou l'élimination des déjections animales. Les élevages produisant plus de 1 600 kg de phosphore annuellement doivent détenir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Le signataire du PAEF prend en compte les conditions d'épandage prévues au REA et s'assure de faire le suivi. Un registre d'épandage consignait les informations pertinentes telles que les doses, les modes et les périodes d'épandage est obligatoire et doit être conservé pour une période minimale de 2 ans par le propriétaire de la parcelle et la personne qui cultive cette parcelle.

Le bilan de phosphore, sous la signature d'un agronome, est exigé pour toutes les exploitations agricoles visées par le PAEF et doit être mis à jour annuellement. Il consiste à évaluer la charge de phosphore produite dans un lieu d'élevage et à préciser la manière dont ce phosphore sera disposé. Des échéanciers sont prévus pour permettre aux exploitants de se conformer aux dépôts de phosphore maximums autorisés. Lorsqu'il y a une augmentation de cheptel, les échéanciers (2008-2010) ne s'appliquent pas.

La valorisation des déjections animales peut se faire également par traitement. Si les déjections animales sont dirigées vers un établissement autorisé, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour les traiter ou les transformer en produit utile ou les éliminer, l'exploitant agricole doit conclure une entente avec cet établissement.

6.2 LE PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL

Le suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec présente l'évolution des pratiques environnementales des entreprises agricoles. Les structures étanches sont le mode d'entreposage pour 31 % des unités animales de volaille. Les fumiers de 43 % du cheptel sont stockés en amas dans les champs cultivés. Le pourcentage des unités animales qui reçoivent des additifs dans les moulées afin de réduire le phosphore à la source a progressé de 3 à 54 % depuis 1998. Il est reconnu que l'utilisation de phytase permet de réduire les rejets unitaires de phosphore d'environ 25 % dans les déjections.

Les résultats obtenus au bilan de phosphore à la surface du sol (kg de P₂O₅/ha/an) ont régressé de 101 à 53 kg de phosphore de 1998 à 2003. La baisse enregistrée est principalement attribuable à une meilleure utilisation des engrais de ferme qui découle de la réalisation de PAEF. En effet, en 1998, 17 % des entreprises avaient des PAEF, comparativement à 76 % en 2003. Le pourcentage des entreprises ayant fait des analyses de fumier a augmenté de 60 % par rapport à cette même période.

CHAPITRE 7

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Au Québec, des activités de recherche et de développement en aviculture sont réalisées dans diverses universités. Les principaux projets de recherche sur le poulet et le dindon sont effectués dans les institutions suivantes : École Polytechnique de Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Université Bishop, Université Concordia, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université McGill.

Pour la période 1999-2000 à 2003-2004, le financement de la R-D réalisé par les universités québécoises provenait principalement du gouvernement fédéral (1 M\$), des entreprises privées (1 M\$) et du gouvernement provincial (900 000 \$) (figure 7.1). Plus d'une cinquantaine de projets de recherche universitaire ont été financés pour un investissement total de 3,7 millions de dollars. La figure 7.2 présente l'évolution des montants totaux investis sur la période étudiée. Les sujets de recherche portent principalement sur la santé, l'antibiorésistance, l'alimentation, le bien-être des oiseaux et l'économie.

FIGURE 7.1
Provenance des montants investis en recherche universitaire sur la volaille au Québec, 1999-2000 à 2003-2004

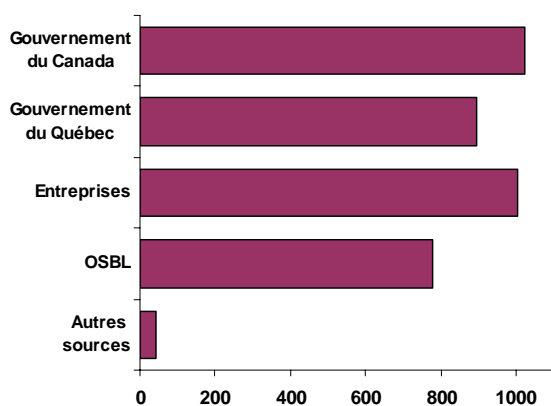
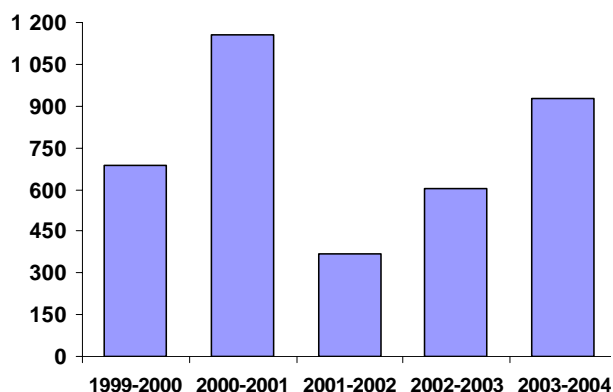


FIGURE 7.2
Évolution des montants investis en recherche universitaire sur la volaille au Québec, 1999-2000 à 2003-2004



Sources : - MEQ, Système d'information sur la recherche universitaire.
- MAPAQ, Direction de l'innovation scientifique et technologique.

En 1999, était créée la Chaire en recherche avicole à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Cette chaire résulte d'un partenariat entre la Faculté et l'industrie et a comme objectif d'accentuer la recherche sur la santé du cheptel avicole du Québec, plus particulièrement sur les problèmes de santé ayant un impact d'ordre économique ou sur la santé humaine. L'industrie qui bénéficie de ce partenariat peut aussi avoir recours aux experts en santé en cas de crise ou pour des projets spéciaux.

Les principaux partenaires financiers associés à la Chaire de recherche sont :

- La Fédération des producteurs de volailles du Québec;
- La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec;
- Les couvoiriers du Québec;
- L'Association des abattoirs avicoles du Québec;
- Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

Le 26 mai 2005, était inauguré le « Centre de recherches avicoles » au Québec. Ce centre est formé de deux installations, dont une située au Campus McDonald de l'Université McGill à Ste-Anne de Bellevue et l'autre au campus de St-Hyacinthe de l'Université de Montréal. Ce complexe de 7,5 millions de dollars a pu être réalisé grâce à la contribution de la Fondation canadienne pour l'innovation (2,1 M\$), du gouvernement du Québec (2,1 M\$), de partenaires privés et des deux universités concernées (plus de 3 M\$). Les chercheurs en génétique moléculaire, en immunologie et en science des aliments de l'Université McGill et les chercheurs en pathologie, en bactériologie et en virologie vétérinaire de l'Université de Montréal ont joint ainsi leurs efforts afin d'améliorer tant la qualité que la salubrité des produits avicoles, tout en diminuant l'utilisation d'antimicrobiens. Le Québec est ainsi devenu un joueur important dans le domaine de la recherche avicole.

La menace de la grippe aviaire de type A H5N1 étant de plus en plus présente, les laboratoires de pathologies animales provinciaux seront améliorés dans le but de faire face à une éventuelle crise. Présentement, il n'y a pas de projets de recherche sur la grippe aviaire mais son évolution fait l'objet d'un suivi rigoureux.

CONSTAT

- L'industrie du poulet et du dindon sont des secteurs d'importance. Compte tenu, entre autres, de la menace de la grippe aviaire, les préoccupations pour la salubrité, l'innocuité et la biosécurité sont de mise.

ENJEU

- Compte tenu de son impact économique et de son impact possible sur la santé humaine, la grippe aviaire devrait être, pour les prochaines années, au cœur des projets recherche prioritaires.

ANNEXES

TABLEAU 2.1A
Consommation apparente par personne de certaines viandes
au Canada, 1980 à 2005

Année	Bœuf		Porc		Poulet		Dindon		Consommation totale de viande
	(kg/pers.)	(%)	(kg/pers.)	(%)	(kg/pers.)	(%)	(kg/pers.)	(%)	(kg/pers.)
1980	38,7	41	32,1	34	16,8	18	4,2	4	95,2
1981	39,7	42	31,1	33	16,7	18	4,1	4	95,1
1982	39,4	43	28,4	31	16,9	18	3,9	4	92,3
1983	39,2	42	29,3	31	16,9	18	4,0	4	93,4
1984	37,3	41	28,4	31	17,8	19	3,9	4	91,3
1985	37,8	40	28,9	31	19,3	21	3,9	4	93,7
1986	38,1	41	27,8	30	19,9	21	4,1	4	93,5
1987	36,1	39	27,4	30	21,2	23	4,2	5	92,4
1988	36,2	39	27,9	30	22,0	23	4,4	5	93,7
1989	35,2	38	28,6	31	21,5	23	4,5	5	93,2
1990	34,0	38	26,1	29	22,1	24	4,5	5	90,6
1991	33,3	37	25,9	29	22,2	25	4,5	5	89,8
1992	32,4	35	28,4	31	22,3	24	4,6	5	91,9
1993	31,1	35	27,6	31	23,2	26	4,4	5	90,1
1994	31,7	34	28,4	31	25,1	27	4,4	5	93,1
1995	31,8	34	27,8	30	24,8	27	4,3	5	92,3
1996	31,5	35	26,0	29	24,9	28	4,1	5	90,3
1997	31,5	35	25,4	28	25,5	28	4,2	5	90,7
1998	31,9	33	28,7	30	26,3	28	4,3	5	95,4
1999	32,6	33	30,1	31	27,8	28	4,2	4	98,6
2000	32,0	33	28,7	29	29,1	30	4,3	4	98,2
2001	30,8	31	28,9	29	30,5	31	4,2	4	98,4
2002	30,5	31	27,8	29	30,7	32	4,3	4	97,3
2003	32,0	34	25,1	26	30,1	32	4,1	4	95,2
2004	30,7	32	26,7	28	30,4	32	4,2	4	96,0
2005 ⁽¹⁾	30,1	32	25,4	27	30,7	32	4,3	5	95,5

Volaille = base poids éviscéré; bœuf, porc = base poids carcasse.

(1) Données préliminaires

Sources : - Statistique Canada, cat. 23-015 et cat.21-020.

- Les Producteurs de poulet du Canada.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

TABLEAU 2.2A
Consommation apparente par personne de certaines viandes
aux États-Unis, 1980 à 2005

Année	Bœuf		Porc		Poulet		Dindon		Consommation totale de viande (kg/pers.)
	(kg/pers.)	(%)	(kg/pers.)	(%)	(kg/pers.)	(%)	(kg/pers.)	(%)	
1980	46,9	43	33,5	31	21,3	20	4,7	4	108,9
1981	47,4	43	32,0	29	22,0	20	4,8	4	109,0
1982	47,2	44	28,7	27	22,5	21	4,8	5	106,1
1983	48,2	44	30,2	28	23,0	21	5,0	5	109,2
1984	48,1	44	30,0	27	23,9	22	5,0	5	109,8
1985	48,5	43	30,2	27	24,9	22	5,3	5	111,6
1986	49,0	44	28,5	26	25,6	23	5,9	5	111,7
1987	47,2	42	28,7	26	27,3	24	6,7	6	112,4
1988	46,8	41	30,6	27	28,3	25	7,1	6	115,2
1989	44,6	39	30,4	26	30,1	26	7,5	7	115,0
1990	43,6	38	29,1	25	31,3	27	8,0	7	114,2
1991	43,1	37	29,3	25	32,7	28	8,1	7	115,3
1992	42,8	36	30,8	26	34,2	29	8,1	7	117,9
1993	41,8	36	30,3	26	35,0	30	8,0	7	117,1
1994	43,3	36	30,7	26	35,6	30	8,0	7	119,4
1995	43,4	37	30,2	25	35,4	30	8,0	7	118,8
1996	43,5	37	28,2	24	36,4	31	8,3	7	118,0
1997	42,6	36	28,0	24	37,7	32	7,8	7	117,5
1998	43,2	36	30,1	25	38,0	32	8,0	7	120,5
1999	43,7	35	30,8	25	40,3	32	8,0	6	124,1
2000	43,9	35	29,9	24	40,6	33	7,9	6	123,8
2001	43,0	35	29,4	24	40,5	33	8,0	7	122,3
2002	43,9	35	30,1	24	42,6	34	8,0	6	126,2
2003	42,1	34	30,3	24	43,1	35	7,9	6	124,9
2004	42,8	34	29,7	24	44,5	35	7,8	6	126,3
2005 ⁽¹⁾	42,3	34	28,8	23	45,2	36	7,6	6	125,7

Volaille = base poids éviscéré; bœuf, porc = base poids carcasse.

(1) Données préliminaires

Sources : - Statistique Canada, cat. 23-015 et cat.21-020.

- Les Producteurs de poulet du Canada.

- USDA, Livestock, Dairy and Poultry Outlook.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

TABLEAU 2.3A
Valeur des ventes de produits de volailles dans les grandes épicereries,
Québec, 2001 à 2005

- en millions de dollars -

Produits	2001	2002	2003	2004	2005
Volailles fraîches ou congelées totales	287,8	295,3	310,4	327,7	351,4
Poulet entier	76,5	97,3
Poitrine de poulet	145,2	151,8
Poitrine de poulet désossée	39,6	38,2
Divers produits de poitrine de poulet	105,6	113,6
Cuisses de poulet	15,6	21,2
Total des produits de poulet				237,3	270,3
Dindon entier frais, congelé	24,8	25,2
Autres volailles fraîches ou congelées	65,3	72,5
Volailles surtransformées	109,1	122,6	135,2	151	149,8
Repas et mets congelés de poulet	102,9	117,0	129,1	143	141,2
Repas et mets congelés de dinde	3,9	3,2	3,6	5,5	6
Flocons de poulet en conserve	1,5	1,6	1,7	1,5	1,5
Flocons de dinde en conserve	0,8	0,8	0,8	1	1,1
Volailles fraîches, congelées et surtransformées	396,9	417,9	445,6	478,7	501,2

Note : Les chiffres sont une estimation des ventes faite à partir des données extraites d'un échantillon sélectionné de magasins dans les bannières de marchés d'alimentation participants.

Sources : - MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières; Dépenses alimentaires des Québécois, données de ACNielsen.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

TABLEAU 4.1A**Répartition du nombre d'établissements d'abattage
par région administrative au Québec, 2005**

Région administrative	Nombre d'établissements d'abattage
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1
Capitale-Nationale (03)	4
Mauricie (04)	2
Estrie (05)	6
Montréal (06)	1
Outaouais (07)	1
Chaudière-Appalaches (12)	7
Lanaudière (14)	5
Laurentides (15)	5
Montréal (16)	13
Centre-du-Québec (17)	3
Total	48

Source : - MAPAQ, Direction de l'appui à l'investissement.

